

## **De la Méditerranée à la Garonne**

### **Protocole d'intention entre le Grand Narbonne et Toulouse Métropole**

#### **Préambule**

Capitale de la région Occitanie, Toulouse Métropole s'est résolument engagée, depuis plusieurs années, dans une dynamique de coopération interterritoriale : avec sa métropole occitane sœur, dans le cadre de contrats de réciprocité et d'accords urbain-rural ou dans l'animation du réseau de villes et d'intercommunalités intégrées au Dialogue Métropolitain de Toulouse.

Le Grand Narbonne partage la nécessité de développer, à différentes échelles, cette alliance des territoires. Cette politique de partenariat, initiée et défendue par France Urbaine, participe à la cohésion locale, régionale comme à celle du pays. Elle est également une réponse opportune pour relever, ensemble, les défis liés à la transition écologique.

Dans ce contexte et dans l'objectif d'un développement équilibré et résilient de leur territoire respectif comme celui de l'espace régional, le Grand Narbonne et Toulouse Métropole expriment par le présent protocole d'intention, leur volonté commune de s'engager dans la construction et la mise en œuvre, sous la forme de partenariat spécifique, de ce dialogue interterritorial.

\*\*\*

L'histoire et la géographie fondent les territoires. Ils en révèlent également les interdépendances. De la romanité à la modernité en passant par le moyen-âge, les relations politiques et économiques entre Narbonne et Toulouse ont toujours été fortes, les destins souvent liés.

Le présent protocole, se nourrissant des liens naturels et puissants qui unissent ces deux villes et leurs agglomérations, constitue ainsi un cadre d'intention politique, support d'un mode de coopération contemporain, bilatéral et original.

#### **1) Orientations stratégiques partagées**

Chaque territoire est différent, chacun a ses spécificités géographiques, sociologiques, démographiques, économiques et sociales. Pour autant, Toulouse et Narbonne ont en commun une identité forte et affirmée, reconnue à l'échelle régionale, nationale comme internationale, basée sur des savoir-faire et des filières d'excellence ainsi que sur une histoire et un patrimoine d'exception.

Les orientations liées à ce partenariat portent ainsi sur trois thématiques et ambitions communes qui seront déclinées opérationnellement en une série d'actions à mettre en œuvre dans les prochains mois et années.

Ces coopérations s'exprimeront particulièrement :

- au titre du développement et de l'attractivité en favorisant, dans une logique assumée de partenariat économique de la métropole avec les villes moyennes, un partage de la croissance et de l'emploi,
- au titre du développement touristique, en veillant notamment à une promotion croisée des destinations
- au titre de la valorisation patrimoniale et culturelle, au bénéfice de l'engagement d'actions concertées entre les deux signataires et de leurs opérateurs.

## **2) Renforcer les liens économiques entre Toulouse Métropole et le Grand Narbonne**

Les collectivités signataires sont compétentes en matière de développement économique et de promotion de leur territoire. Elles mènent ainsi, chacune à leur échelle, des actions concrètes pour répondre aux enjeux de rayonnement, d'attractivité et de développement de l'emploi.

La métropole toulousaine connaît depuis plusieurs décennies une croissance démographique forte et soutenue. Ses fondamentaux économiques sont résolument liés à son identité : industrie aéronautique et spatiale, économie numérique et créative, santé du futur, mobilités innovantes, services aux entreprises, logistique...constituent les principaux atouts de son attractivité et de son rayonnement, couplés à un appareil de formation, de recherche et d'innovation de haut niveau.

L'agglomération narbonnaise est également un territoire attractif, qui connaît une forte dynamique démographique. Son économie est cependant davantage tournée vers le tourisme, l'agriculture, et notamment la viticulture, ainsi que l'économie résidentielle. Les secteurs industriel et technologiques doivent être développés, et le Grand Narbonne cherche aujourd'hui à attirer des entreprises créatrices d'emploi durables, en profitant notamment des opportunités offertes par l'extension du port de Port-La Nouvelle et de sa complémentarité avec l'arrière-pays toulousain.

L'objectif d'un rééquilibrage territorial à partir de la métropole toulousaine, couplé aux impacts des activités économiques sur l'accélération des bouleversements climatiques, implique une profonde transformation des modes d'agir, pour les territoires comme pour les entreprises.

Ainsi et au-delà du partage de leurs pratiques respectives d'appui au développement, les deux partenaires veilleront à la mise en place d'un processus formel d'échange d'informations sur les projets d'implantation ou de développement des entreprises, support à un potentiel desserrement économique métropolitain. Une telle démarche participe, particulièrement dans un contexte de sobriété foncière liée à l'application des directives Zéro Artificialisation (ZAN) à un nécessaire partage de la croissance et de l'emploi à partir de la dynamique toulousaine.

L'agence d'attractivité de la métropole toulousaine est d'ores et déjà particulièrement mobilisée sur cet objectif.

Un processus opérationnel de qualification et d'orientation des projets d'entreprises reçus par Toulouse Métropole, qu'ils soient déjà présents sur le territoire ou externes au territoire, sera mis en place avec l'appui de l'agence d'attractivité de Toulouse Métropole, autour de la formalisation d'un cahier des charges d'accompagnement des prospects implantés et de différentes étapes clés, à savoir :

- une connaissance partagée des Feuilles de route économique
- un recensement des sites économiques présents sur le territoire du Grand Narbonne
- une qualification des projets d'entreprises pouvant être orientés vers le territoire du Grand Narbonne
- un bilan entre les deux parties de confirmation de cette implantation

Pour permettre la réalisation de ce processus d'implantation, une visite de terrain des fonciers économiques potentiellement disponibles sur le territoire du Grand Narbonne sera organisée annuellement.

A cet égard, si le Grand Narbonne dispose d'une réelle capacité foncière disponible sur son territoire, Toulouse Métropole fait face à une forte demande d'implantation économique.

Une information des capacités d'accueil des entreprises et des atouts de la destination narbonnaise sera dans ce cadre mise à jour et qualifiée. Une telle approche sera particulièrement engagée concernant les opportunités nouvelles qu'offrirait l'extension du port de Port-La Nouvelle, surnommé « le port de Toulouse ».

Les deux parties veilleront également à partager avec les acteurs économiques eux-mêmes, via leur regroupement consulaire ou associatif, une telle logique de partenariat et ses objectifs stratégiques.

Les collectivités signataires rappellent ainsi l'importance qu'elles attachent au développement d'infrastructures de mobilités sobres et performantes dont l'amélioration, en qualité et en fréquence, de la liaison ferroviaire d'équilibre territorial Toulouse-Narbonne et la réalisation, à terme, du tronçon LGV Toulouse-Narbonne rendu incontournable par la complémentarité des deux territoires. S'agissant des mobilités, ce partenariat s'inscrit aussi dans le développement de l'axe ferroviaire Toulouse – Narbonne – Barcelone.

### **3. Le tourisme, un formidable accélérateur des échanges**

Toulouse, ville de patrimoine et terre d'aventures, connaît, depuis plusieurs années, une forte dynamique touristique. Narbonne et la Côte du Midi, terre de convivialité, représentent une destination de référence pour les métropolitains toulousains.

Il est convenu de renforcer les liens et les échanges entre les deux offices de tourisme dans un objectif d'accroissement des flux touristiques. Ces coopérations pourront notamment s'exprimer par :

- Des opérations croisées de promotion touristique de chacune des destinations à l'exemple du déploiement d'anamorphoses réalisé en 2023 sur le centre-ville toulousain.

- Une valorisation mutuelle du potentiel et des atouts de chacune des deux destinations (information et valorisation réciproque sur les packs d'accueil et l'offre touristique)
- Echanges entre les acteurs et opérateurs de la filière
- Concertation des offices du tourisme

#### **4 : Une histoire et des cultures communes**

De la « Narbonnaise » jusqu'à la Révolution en passant par les « Etats du Languedoc » et la construction du canal du Midi, l'histoire souvent commune ou croisée des deux territoires est un terreau propice à l'engagement ou au renforcement de coopérations culturelles particulières entre Toulouse et Narbonne.

Elles s'exprimeront notamment :

- sur le champ de la romanité comme sur la valorisation du patrimoine médiéval et religieux, fortement présents sur les deux territoires. La production d'événementiels culturels communs sera recherchée ;
- en matière d'enseignement artistique avec l'intensification du partenariat entre le conservatoire à rayonnement régional de Toulouse, l'institut supérieur des arts de Toulouse (sur les sections danse et théâtre) et le « Patio des Arts » de Narbonne ;
- par une coopération accrue entre le Théâtre de la cité, Centre dramatique national Toulouse Occitanie, et le Théâtre Scène Nationale du Grand Narbonne, notamment en termes de diffusion au Théâtre Scène Nationale du Grand Narbonne d'œuvres produites au Théâtre de la cité, d'accompagnement conjoint de projets de création et de croisements de publics ;
- dans une politique de promotion réciproque, sur les supports médias des deux institutions, des grands événements culturels organisés sur chacun des deux territoires. L'intérêt commun marqué pour les arts du cirque et de la rue, mais surtout par la place qu'occupe la musique (avec, en symbole, les figures emblématiques de Charles Trenet à Narbonne, et celle de Nougaro à Toulouse).
- par un travail spécifique entre les directions culturelles des deux collectivités, permettant le partage d'expertises et la mise en place, d'ici la fin 2024, d'un plan d'actions concrètes de coopérations culturelles.

#### **5) Un dialogue permanent entre les deux territoires**

Le présent protocole constitue une feuille de route politique, stratégique et opérationnelle partagée par Toulouse Métropole et le Grand Narbonne au bénéfice du développement de leur propre territoire comme au profit de l'ensemble de la dynamique régionale.

Pour être efficace, cette alliance nécessite une gouvernance bilatérale claire, directe et simple, susceptible d'animer les échanges sur la durée et de susciter des effets d'entraînement auprès des partenaires institutionnels, des acteurs économiques comme des citoyens.

Les trois axes proposés seront ainsi déclinés en actions et dispositifs concrets permettant un suivi et une évaluation commune. Leur mise en œuvre veillera particulièrement à :

- mobiliser l'expertise, les compétences et les savoir-faire de chacun ;
- s'appuyer sur les partenariats existants qui unissent d'ores et déjà les acteurs des deux territoires ;

- phaser les actions dans le temps pour développer progressivement la coopération sur la base de projets concrets ;

Le pilotage et l'animation du partenariat reposeront notamment sur les modalités suivantes :

- rencontre annuelle entre les présidents des deux collectivités signataires ;
  - échange entre les élus en charge des thématiques concernées ;
  - rencontres régulières entre les référents techniques et administratifs ;
- 
- information coordonnée sur les actions menées et évaluation annuelle de la mise en œuvre du partenariat ;
  - échange au titre de la définition des politiques publiques engagées au niveau local et régional (planification territoriale, schémas régionaux, contrats territoriaux...).

Narbonne, le 18 mai 2024

Bertrand MALQUIER  
Maire de Narbonne  
Président du Grand Narbonne

Jean-Luc MOUDENC  
Maire de Toulouse  
Président de Toulouse Métropole